

**VIS POUR MATERIAUX TENDRES TETE CYLINDRIQUE BOM
BEE LARGE A EMPREINTE CRUCIFORME TYPE PZ SYMBOL
E CBLX**

Page 1/3

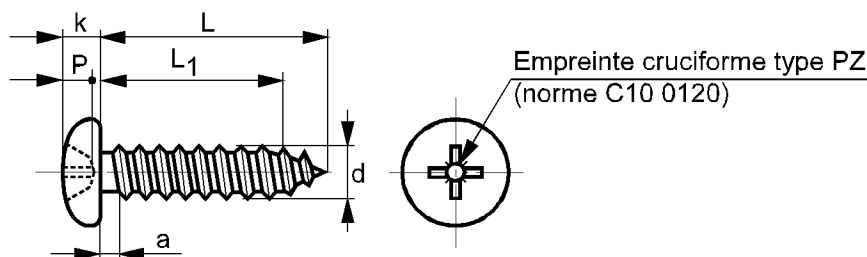
SANS RESTRICTION D'UTILISATION

NORME UNIQUEMENT VALABLE POUR LES PRODUITS EN COURS D'EXTINCTION

1.OBJET

La présente norme spécifie les caractéristiques des vis pour matériaux tendres, à tête cylindrique bombée large, de diamètre nominal 3 à 6 inclus.

2.DIMENSIONS DES VIS



d nominal		3	3,5	4	4,5	5	6
dk	max.	6,4	7,5	8,5	9,5	10,5	12,6
	min.	5,6	6,5	7,5	8,5	9,5	11,4
k	max.	2,3	2,6	3	3,4	3,8	4,5
	min.	1,9	2,1	2,5	2,8	3,2	3,9
Empreinte	N°	1	2	2	2	2	3
P (jauge)	max.	2,06	1,93	2,34	2,74	2,74	2,97
	min.	1,61	1,47	1,88	2,28	2,28	2,51
a	max.	1,4	1,6	1,8	2,1	2,3	2,7
L (- 1/+0,5)		L ₁	L ₁	L ₁	L ₁	L ₁	L ₁
10		7	7	6	6	6	-
15		12	12	11	11	11	10
20		17	17	16	16	16	15
25		22	22	21	21	21	20
30		27	27	26	26	26	25
35		32	32	31	31	31	30
40		37	37	36	36	36	35

3.SPECIFICATIONS

FILETAGE ET EXTREMITE

Les dimensions et tolérances de la partie filetée ainsi que l'extrémité de la vis doivent être conformes à la norme C16 1705.

FILETS INCOMPLETS

Distance entre le dernier fond de filet et l'origine de la face d'appui de la tête : $a = 1$ pas max.

LONGUEUR FILETEE UTILE

Pour les cumuls de cotes, appliquer la formule suivante :

$L_1 = L - m$ (valeurs pratiques arrondies).

d nominal	3	3,5	4	4,5	5	6
m	3	3	4	4	4	5

MATERIAU

Les vis définies par la présente norme sont réalisables en acier au carbone traité thermiquement ou en acier inoxydable.

Elles peuvent être réalisées en alliage d'aluminium pour des utilisations particulières.

CARACTERISTIQUES MECANIQUES

Les caractéristiques mécaniques des vis pour matériaux tendres doivent être conformes aux définitions de la norme C10 0060.

PROTECTION

Les vis livrées zinguées doivent satisfaire les clauses de la norme B15 4100.

Les vis en acier au carbone traité thermiquement doivent impérativement subir une opération de dégazage dans les délais requis par les normes du Groupe.

4.FOURNITURE DES VIS

Les prescriptions générales concernant la fourniture des vis sont données par le cahier des charges B20 0110.